



NEUILLY-SUR-SEINE

## AUTORISATION D'ENLEVEMENT DE TAGS OU GRAFFITI

Réf. : FD/PS/nm/ci

Je soussigné(e) NOM-PRENOM : .....

Agissant en qualité de :     Président des Copropriétaires                       Syndic

Adresse : .....

Téléphone : .....

Télécopie : .....

Autorise la Ville de Neuilly-sur-Seine à faire exécuter par la société H.T.P, l'enlèvement des inscriptions sur l'immeuble à l'adresse suivante (**préciser l'emplacement exact ci-dessous**) :

.....  
.....

### Cadre d'intervention de la Ville :

- La Ville de Neuilly-sur-Seine s'engage à faire exécuter par la société H.T.P, l'enlèvement des graffiti visibles et accessibles de la voie publique, et ce jusqu'à une hauteur de 4 mètres. Cette prestation est entièrement financée par la Ville.
- Si l'entreprise considère que l'intervention comporte un risque de dégradation de support, la Ville en informera le demandeur pour qu'un constat contradictoire soit réalisé sur place en sa présence, avec la réalisation éventuelle d'un essai sur un échantillon du support.

**Le demandeur s'engage** à ne pas mettre en cause la responsabilité de Ville, mais d'intervenir directement auprès de l'entreprise pour tout dommage susceptible d'être porté à l'immeuble par cette intervention.

Fait à.....,                      Le.....

**Signature du demandeur  
Précédée de la mention « Lu et approuvé »**

### **PÔLE ESPACES PUBLICS**

**Direction de la Propreté Urbaine et Évènementiels sur Voie Publique**

Tél : 01 40 88 88 18 – Fax : 01 40 88 87 99

Hôtel de Ville – 96 avenue Achille Peretti 92522 Neuilly-sur-Seine Cedex